



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ SUR LES PÊCHES

### SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

#### Deuxième session

Trondheim, Norvège, 7-11 août 2003

### MISE EN OEUVRE PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES DE LA FAO DES RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES (COFI)

#### RÉSUMÉ

Le présent document contient un bref aperçu des efforts entrepris par le Département des pêches de la FAO en vue de mettre en œuvre les recommandations de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (COFI) qui s'est tenue à Beijing, République populaire de Chine, du 18 au 22 avril 2002.

#### INTRODUCTION

1. La première session du Sous-Comité de l'aquaculture s'est tenue à Beijing, République populaire de Chine, du 18 au 22 avril 2002, à l'invitation du Gouvernement de la République populaire de Chine et avec l'appui financier des Gouvernements chinois et italien. Le rapport de la première session est communiqué en tant que document d'information, COFI: AQ/II/2002/Inf.5.

2. Le Sous-Comité a souligné que l'aquaculture est une activité à forte croissance dans le monde qui a des interactions complexes avec les environnements naturel, social, économique et politique. La mise en valeur de ce secteur exige des efforts intégrés afin d'harmoniser les besoins des secteurs public et privé et de préserver les droits intergénérationnels. Il a également souligné que les futurs plans de développement devront reconnaître les différences considérables qui existent entre les dimensions géographiques, culturelles, sociales, économiques et techniques et accorder une place particulière à la contribution potentielle de l'aquaculture en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, tout en tenant

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

compte de l'importance de la durabilité de l'environnement et du rôle des femmes dans ce secteur.

### **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUS-COMITÉ**

3. Après des discussions approfondies facilitées par la documentation technique fournie par le Secrétariat, le Sous-Comité a formulé un certain nombre de suggestions, commentaires et recommandations pour que le potentiel du secteur aquacole soit pleinement exploité et qu'il apporte une contribution nette à la sécurité alimentaire régionale, nationale et mondiale, à l'atténuation de la pauvreté et au développement humain. On trouvera les détails dans le rapport du Sous-Comité, COFI:AQ/II/2003/Inf.5. Le Sous-Comité a identifié ci-après les quatre domaines de priorité dans lesquels le Département des pêches de la FAO devra intervenir dans le futur :

- A. Création d'un environnement porteur, capable d'encourager le développement et la gestion durables de l'aquaculture.
- B. Mise en place d'un cadre général pour le développement durable de l'aquaculture en milieu rural.
- C. Enseignement, mise en commun de l'information et renforcement des capacités.
- D. Collecte de données et établissement de rapports pour améliorer les connaissances et faciliter la gestion dans ce secteur.

4. Dans le domaine de priorité A, « Création d'un environnement porteur, capable d'encourager le développement et la gestion durables de l'aquaculture », le Sous-Comité a souligné l'importance des activités suivantes :

- Élaborer des directives en vue de mettre au point des procédures de certification transparentes et non discriminatoires.
- Conduire diverses études sur des questions comme l'évaluation des risques, l'harmonisation de normes de qualité propres à l'aquaculture, la santé du consommateur et la rentabilité économique.
- Effectuer des analyses comparatives sur le coût de l'impact sur l'environnement de la production aquacole par rapport aux secteurs de la production agricole.
- Renforcer la participation du secteur privé et des producteurs au processus décisionnel.
- Créer une banque de données contenant les Codes nationaux et d'autres documents utiles produits par d'autres organisations.

5. Dans le domaine de priorité B, « Mise en place d'un cadre général pour le développement durable de l'aquaculture en milieu rural », le Sous-Comité a également indiqué que l'élaboration de directives et de stratégies pour le développement durable de l'aquaculture en milieu rural était une activité importante.

6. Dans le domaine de priorité C, « Enseignement, mise en commun de l'information et renforcement des capacités », le Sous-Comité a mis l'accent sur l'importance de la collaboration Sud-Sud et du travail en réseaux aux niveaux sous-régional, régional et bilatéral pour l'échange d'informations et le transfert de technologies.

7. Dans le domaine de priorité D, « Collecte de données et établissement de rapports pour améliorer les connaissances et faciliter la gestion dans ce secteur », le Sous-Comité a recommandé que l'éducation, la formation, la collecte, l'analyse, le stockage, la gestion et la diffusion des données ainsi que la fixation de normes et de directives unifiées pour la collecte de données et la formulation de définitions plus claires des terminologies utilisées dans le secteur aquacole soient des activités prioritaires.

8. Le Sous-Comité a insisté sur le fait que, compte tenu du plafonnement de la production des pêches de capture et de la hausse de la demande pour le poisson et les produits de la pêche, le développement de l'aquaculture dans le monde entier était indispensable. Le Sous-Comité a demandé au Département des pêches (COFI) de s'employer à convaincre la FAO de lui affecter des ressources supplémentaires pour les activités aquacoles.

9. Le Sous-Comité a également reconnu que les crédits du programme ordinaire étaient actuellement insuffisants pour mener à bien les activités recommandées lors de la première session. Il a demandé au Département des pêches de la FAO de revoir son Plan à moyen terme à la lumière des recommandations faites par le Sous-Comité et d'établir de nouvelles entités de programme, assorties selon qu'il convient de demandes d'allocations de crédits pour tenir compte de ces besoins non prévus dans le budget et de faire rapport au COFI lors de sa vingt-cinquième session. Le Sous-Comité a demandé au Département des pêches de la FAO de lui soumettre, à sa deuxième session, un rapport sur les efforts qu'il a déployés à cet égard.

#### **EFFORTS ENTREPRIS PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES EN VUE DE METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS CI-DESSUS**

10. En réponse à la demande faite par le Sous-Comité à sa première session, le Département des pêches a revu ses Plans à moyen terme 2002-2007 et 2004-2009.

11. On s'est rendu compte que les Plans à moyen terme incluent plusieurs programmes qui sont liés à la mise en application des recommandations du Sous-Comité. Certaines activités recommandées pouvaient être incorporées à ces programmes existants. Cependant, les crédits du programme ordinaire sont insuffisants pour mener à bien les activités recommandées. Des efforts sont entrepris pour rectifier, dans la mesure du possible, la situation actuelle dans le cadre du programme ordinaire. De nombreuses recommandations représentent des activités nouvelles qui ne font pas partie du Plan à moyen terme. Les ressources humaines et financières sont déjà engagées dans les activités approuvées et les produits particuliers à tous les niveaux : département, division, service et région. Il faut par conséquent des crédits supplémentaires pour mener à bien ces activités et, de façon optimale, renforcer celles déjà incorporées dans le Plan à moyen terme en cours.

12. Parallèlement au document intitulé « Décisions et recommandations de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture », présenté à la vingt-cinquième session du Comité des pêches qui s'est tenue du 24 au 28 février 2003, le Département des pêches a soumis à la délibération et l'approbation du COFI plusieurs suggestions de demandes de crédits nécessaires. On en trouvera les détails dans le document d'information COFI:AQ/II/2003/Inf.6.

13. La vingt-cinquième session du COFI a reconnu le rôle important que joue l'aquaculture dans l'augmentation de la production des produits de la pêche, la création de revenus en espèces et de devises, la reconstitution des stocks et la réduction de la surexploitation des populations sauvages, l'atténuation de la pauvreté, l'accroissement de la sécurité alimentaire et la diversification des emplois. La stimulation de l'aquaculture et des pêcheries continentales pour augmenter leur contribution à la sécurité alimentaire a été identifiée comme l'un des domaines d'intervention prioritaires du Département des pêches de la FAO.

14. Le Comité a reconnu que l'expertise de la FAO sera cruciale pour élaborer des normes scientifiques nécessaires au développement responsable du secteur aquacole, de la culture aux produits de consommation. Les membres ont exprimé leur préoccupation concernant le montant insuffisant des crédits alloués aux activités aquacoles au sein de la FAO et le Comité a accepté la proposition du Sous-Comité qui recommande que les ressources soient affectées à l'aquaculture afin de mettre en œuvre les recommandations du Sous-Comité.

15. Le Comité des pêches a suggéré que l'augmentation des crédits pourrait provenir soit : a) de financements supplémentaires octroyés au Département des pêches dans son ensemble et réaffectés par la suite à l'aquaculture, soit b) d'un accroissement des crédits alloués à d'autres postes au sein du Département des pêches et redéployés vers l'aquaculture. Plusieurs membres ont

proposé que le Sous-Comité réexamine le plan de travail actualisé et fixe dès maintenant les priorités puisque le coût des activités proposées a été évalué. De nombreux membres ont déclaré que les sources de financement doivent provenir principalement du programme régulier même si le soutien des donateurs externes est important.

16. Le Département des pêches de la FAO a demandé une augmentation des ressources financières pour le financement d'activités supplémentaires liées à l'aquaculture qui n'ont pas pu être mises en œuvre dans le cadre du budget proposé du Plan à moyen terme en cours. Grâce à ce surcroît de financement éventuel, il est envisageable qu'une partie, mais pas la totalité, du financement demandé par le Sous-Comité de l'aquaculture du COFI pour les activités proposées soit disponible.

17. Lors de la vingt-cinquième session du COFI, le Gouvernement du Japon s'est proposé de créer un Fonds fiduciaire pour la mise en valeur de l'aquaculture. Ce Fonds fiduciaire, d'un montant de 500 000 \$ EU, serait financé sur une période de cinq ans et faciliterait le travail normatif sur : a) la sécurité et la qualité des produits aquacoles, b) la mise en valeur de l'aquaculture et son impact sur l'environnement, c) l'utilisation des ressources biologiques du milieu aquatique pour la production aquacole et d) l'utilisation du poisson (produits aquatiques) pour alimenter les poissons d'élevage et ses conséquences sur la sécurité alimentaire, et l'atténuation de la pauvreté. Le Département des pêches de la FAO prépare actuellement un document de projet détaillé sur ce projet dont les activités devraient démarrer à l'automne de 2003.

#### **EXEMPLES D'ACTIVITÉS IMPORTANTES PROPOSÉES ET EN PHASE D'EXÉCUTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DU PROGRAMME DE TERRAIN, ET QUI APPUIENT LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ**

18. Outre le travail envisagé dans le cadre du Fonds fiduciaire japonais, le programme ordinaire du Département des pêches comprend plusieurs activités planifiées et en phase d'exécution, qui sont conformes aux recommandations de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture du COFI.

19. Sous la rubrique « Stimulation d'une aquaculture commerciale durable », plusieurs analyses de marché et études économiques sont actuellement effectuées sur des espèces sélectionnées qui présentent un intérêt pour le développement de l'aquaculture commerciale en Afrique sub-saharienne, Amérique Latine et Asie. Par ailleurs, la compilation et la diffusion des enseignements tirés du développement de l'aquaculture commerciale et de sa contribution à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté dans des pays sélectionnés ont récemment commencé et produiront des résultats tangibles avant la fin de 2004. En outre, dans le cadre de l'entité du programme ordinaire « Stimulation des politiques régionales et nationales appropriées pour le développement d'une aquaculture durable », une assistance est fournie aux gouvernements nationaux des états de l'Afrique sub-saharienne pour qu'ils puissent formuler de façon participative les politiques et les stratégies concernant l'expansion et la consolidation d'une aquaculture responsable. Ces activités en phase d'exécution s'ajoutent au processus de création d'un environnement porteur, capable d'encourager le développement et la gestion durables de l'aquaculture (domaine de priorité A) et, en particulier, la question de la participation accrue du secteur privé dans le processus de décision.

20. À l'appui de la planification du développement d'une aquaculture durable, le Département des pêches met au point un site Web intitulé « Passerelle globale vers l'utilisation des SIG, de la télédétection et de la cartographie dans l'aquaculture et les pêcheries continentales ». Ce site Web a pour but d'illustrer la manière dont ces outils ont progressivement servi à aborder un éventail de problèmes complexes qui doivent être résolus pour assurer la durabilité de l'aquaculture et des pêcheries continentales. Le Département des pêches conçoit également la base de données des ressources en eau des pays africains. Celle-ci est un cadre analytique qui s'appuie sur un SIG pour assister le processus de planification des ressources

naturelles, l'accent étant porté sur les pêcheries continentales, l'aquaculture et la gestion intégrée des ressources aquatiques en Afrique.

21. Une étude et un atelier international visant à évaluer la possibilité de mettre en place des mécanismes intergouvernementaux pour la mise en valeur de l'aquaculture en Amérique du Nord et du Sud sont également planifiés pour l'année 2004. Ils contribueront aux domaines de priorité B et C et aborderont respectivement les questions liées au développement d'un cadre favorable à l'aquaculture et le soutien apporté à la coopération régionale et au travail en réseaux.

22. Une consultation d'experts sur l'amélioration de l'établissement de rapports sur les tendances et la situation de l'aquaculture est planifiée pour la fin de l'année présente. Elle visera à fournir des conseils et des orientations pour améliorer l'établissement de rapports sur les tendances et la situation de l'aquaculture à l'échelle mondiale. Cette consultation a pour objectif global de préparer une stratégie durable et d'améliorer de manière planifiée les rapports sur la situation et les tendances de l'aquaculture au niveau international. Elle apportera une contribution importante au travail recommandé par le Sous-Comité dans le domaine de priorité D : collecte de données et établissement de rapports pour améliorer les connaissances et faciliter la gestion dans ce secteur. (Se reporter au document COFI:AQ/II/2003/5).

23. Un groupe de travail composé de statisticiens nationaux sera également constitué à la conclusion de cette consultation. La FAO organise cette consultation car elle recherche des avis d'experts et des lignes directrices concernant son questionnaire (*FISHSTAT AQ*) et sa feuille d'instructions, afin d'identifier et de hiérarchiser les modifications considérées comme étant les plus indispensables pour améliorer la base de données sur l'aquaculture.

24. L'objectif global est d'améliorer la base d'informations qui sert à l'établissement de rapports à l'échelle mondiale. Les limites pratiques des ressources et des capacités nationales seront prises en compte, mais il s'agira de répondre, dans la mesure du possible, à l'évolution des perspectives de gestion et aux préoccupations courantes sur le développement durable et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Plus précisément, le Groupe de travail est invité à examiner le questionnaire *AQUASTAT AQ* pour formuler des recommandations sur les modifications qui lui semblent nécessaires et réalistes (par exemple sur la portée, l'harmonisation des termes et des classifications, les définitions, la périodicité de la collecte des données, l'adéquation et la clarté de la feuille d'instructions, la facilité d'utilisation), hiérarchiser les recommandations suggérées et identifier les approches et actions nécessaires à leur mise en œuvre pour répondre aux besoins d'informations à l'échelle internationale.

25. Pour contribuer à l'amélioration de la collecte des données sur l'aquaculture à l'échelon national, la FAO-FIDI planifie la mise au point d'un module informatique de collecte des données sur l'aquaculture qui devrait inclure les éléments des procédures de sélection des échantillons statistiques, les formulaires et les éléments de collecte de données, ainsi que des fonctionnalités de saisie et de traitement des données. En particulier, le système devrait proposer des méthodes de collecte des données concernant les petites exploitations aquacoles en milieu rural, secteur souvent négligé dans les statistiques officielles. Ce projet est actuellement en phase de recherche et de prospection.

26. Une étude mondiale sur l'élevage d'espèces sauvages est actuellement menée à bien avec l'appui du Gouvernement du Japon. Cette étude, qui traite de l'élevage de plusieurs espèces importantes dont les semences proviennent du milieu sauvage, tels que le thon, la sériole, etc., représente une partie du travail du Département des pêches de la FAO relevant du domaine de priorité C. Elle sera terminée à la fin de l'année 2003.

27. Des fonds ont été alloués à la conduite d'une étude et d'une analyse des coûts de l'impact de la production aquacole sur l'environnement, comparés à ceux des autres secteurs de production alimentaire. Cette étude devrait commencer à la fin de l'année 2003 et il est envisagé de présenter les résultats du projet à la fin de 2004. Elle contribuera aux activités recommandées du domaine de priorité A.

28. Toujours à l'appui du domaine de priorité A, « Création d'un environnement porteur, capable de stimuler le développement et la gestion durables de l'aquaculture », le Département des pêches de la FAO, par le biais du GESAMP, s'efforce de lancer une étude sur l'évaluation du risque d'impact de l'aquaculture côtière sur l'environnement. Certains crédits du programme régulier sont disponibles mais il faudra dégager des ressources extrabudgétaires pour entreprendre cette étude.

29. Les travaux se poursuivent sur la sécurité alimentaire et l'assurance de la qualité, l'application du système HACCP et l'élaboration de diverses normes et directives techniques en vue d'améliorer la sécurité et la qualité des aliments. Le document COFI : AQ/II/2003/6 décrit la marche à suivre proposée.

30. Le Département des pêches de la FAO poursuit ses travaux concernant les questions liées à l'introduction d'espèces non locales et les conséquences des déplacements transfrontaliers des animaux aquatiques. La mise au point de sources d'informations appropriées et de directives techniques a considérablement progressé. Avec l'aide du Gouvernement des Pays-Bas, de l'université de Californie (programme de recherche océanographique Sea Grant), du Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP), et d'autres, un atelier de travail a été planifié sur la manière de mettre en œuvre les codes internationaux et les autres mécanismes qui traitent des espèces non locales.

31. Conscients du fait que les petites exploitations aquacoles en milieu rural et les petites exploitations de pêche artisanale continentales partagent les mêmes problèmes d'accès à une information précise, les Gouvernements de Thaïlande et des Pays-Bas ont contribué à la formation d'un atelier régional dans le bassin du Mékong chargé d'améliorer les approches de collecte de données et d'établissement de rapports. Cet atelier sera reproduit dans d'autres régions.

32. En Afrique, on prévoit de continuer les travaux sur l'irrigation et l'intégration aquaculture-agriculture (IAA) et de constituer un atelier régional qui se tiendra au Mali à la fin de l'année 2003. Les études et les analyses portant sur la biodiversité aquatique et la nutrition dans les écosystèmes où le riz est prédominant se poursuivent, et la préparation d'un document de synthèse important sur « Les systèmes d'intégration élevage-aquaculture – L'expérience asiatique et sa pertinence pour les autres régions » est achevée.

33. Dans le cadre du Programme de terrain, plusieurs projets TCP régionaux et nationaux ont été lancés. En particulier, le projet régional latino-américain sur la gestion sanitaire de l'aquaculture de la crevette vient de s'achever par la formulation de directives et de normes techniques sur la production en éclosérie de post-larves de *Penaeus vannamei* saines. Ces directives et normes techniques seront publiées au début de l'année prochaine et contribueront assurément au domaine de priorité B.

34. Sollicité par le RCAAP, et pour répondre aux demandes des gouvernements qui en sont membres, un projet TCP régional visant à fournir de l'assistance en matière de renforcement de capacités dans les approches et analyses participatives pour favoriser les moyens d'existence durables a démarré en mai 2003. Ce projet appuiera l'initiative STREAM (programme d'appui à l'aménagement des ressources aquatiques régionales) et ajoutera de la valeur à cette initiative régionale multidonateurs qui permet une intervention précoce des gouvernements nationaux dans ce programme important pour combattre la pauvreté. Il identifiera les problèmes de gestion des ressources aquatiques qui ont un impact sur les moyens d'existence des pauvres, surveillera et évaluera les différentes approches de gestion, améliorera la diffusion de l'information, renforcera le travail en réseaux au sein des secteurs et des pays, et entre ceux-ci. Il contribuera à développer l'apprentissage et la communication pour aider les agences et les institutions à (a) utiliser plus efficacement les informations nouvelles et existantes, (b) mieux comprendre les moyens d'existence des populations pauvres et (c) permettre aux populations pauvres d'exercer une plus grande influence sur les politiques et les processus qui influencent leur existence. Ce projet, ainsi que le projet régional mentionné ci-après, devraient apporter une contribution importante au travail entrepris par le Département des pêches pour répondre au domaine de priorité B identifié

par le Sous-Comité : « Mise en place d'un cadre général pour le développement durable de l'aquaculture en milieu rural ».

35. Répondant à une demande des gouvernements des États fédérés de Micronésie qui souhaitent améliorer leur législation des pêches pour appuyer leurs efforts dans la gestion des centres de gestion communautaire de la pêche (CFBM), un projet TCP régional a été lancé pour renforcer la capacité des rédacteurs juridiques et des chercheurs halieutes nationaux à comprendre les problèmes, tendances et préoccupations des pêcheries communautaires, la cogestion des pêcheries côtières et de l'aquaculture, ainsi que la gestion sanitaire, en vue de faire évoluer le cadre législatif de leur pays.

36. Enfin, divers projets TCP régionaux sont en cours d'exécution à la demande de pays membres de la FAO. Parmi les projets qui sont susceptibles de contribuer au travail relevant des domaines de priorité A, B et C, on trouve un projet régional TCP pour l'Afrique du Sud sur le « Renforcement de capacités de l'aquaculture commerciale durable » et un projet pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) dont le but est d'appuyer la mise en valeur de l'aquaculture dans les pays membres de l'OECS.

#### **ACTION SUGGÉRÉE PAR LE SOUS-COMITÉ**

37. Le Sous-Comité est invité à examiner les documents d'information pertinents et à formuler les suggestions et recommandations appropriées.